

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Comité de la Caisse des Ecoles de TREDREZ-LOCQUEMEAU

Séance du 25 septembre 2023

Date de la convocation : 11.09.2023  
Nombre de membres afférents au comité : 9  
Nombre de membres présents : 5  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 5

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre 2023 à 18h00,  
Les membres du Comité de la Caisse des Ecoles de **TREDREZ-LOCQUEMEAU**, dûment  
convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur  
LE JEUNE Joël, Président,

Etaient présents : Joël LE JEUNE, Mariannick LEBON, Elise BUREAU, Stéphanie  
INGHELIS, Erwan L'HEVEDER, Mickaël GALLIEN

Absents excusés : Jean-Paul LESCOP, Aline LE GALL, Cathy CLAISSE (responsable  
garderie), Morgane PINSON, Enora LE JEUNE

**DELIBERATION N°2 : TARIFS CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**

Le Comité de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- augmente de 5 % par rapport à l'an dernier les tarifs, et fixe ainsi qu'il suit, les tarifs et les quotients  
de la cantine, **à compter du 01<sup>er</sup> septembre 2023**

**.enfants par repas :**

- quotient familial = < 960	1,00 euros
- quotient familial de 961 à 1650	3.12 euros
- quotient familial > = 1651	3.74 euros

**.enseignants par repas**

(Moins la subvention de l'Education Nationale s'il y a lieu)

5.09 euros

**.personnel communal par repas**

5.09 euros

**.autres personnes par repas**

6,71 euros

- **précise**, qu'afin d'éviter tout gaspillage, une régularité devra être instituée dans la prise des repas.

- **décide**, une réduction de 20 % sur la facturation pour 3 enfants et plus.

*Pour copie conforme,*  
**Joël LE JEUNE, Président,**  
**Maire de Trédrez-Locquémeau,**

